

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 29 juin 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 044-214400830-20260703-2026_44-DE

S²LO



Commune de La Limouzinière
Loire Atlantique

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Limouzinière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2026

Présents : Frédéric LAUNAY, Nicolas BEAUPRIN, Pierre BONNET, Françoise BOYADJIAN, Jean-Pierre CLAIREMBAULT, Sophie CLEMENCE, Catherine DI DOMENICO, Jean-Charles FAVREAU, Frédéric GUÉDON, Nadine JAULIN, Christelle MARIA, Stéphanie MICHAELI, Dominique RAMBAUD, Myriam RECOQUILLÉ, Adrien SAUVETRE, Pascal VIEL, Raphaël COCHE.

Excusés : Isabelle GARBOWSKI donne pouvoir à Raphaël COCHE, Cyrille CORMIER

Secrétaire de séance : Christelle MARIA

2026-44

Tarifs enfance jeunesse 2026-2027 : restaurant scolaire, ALSH, APS, jeunesse.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La commission finances a travaillé à la proposition de tarifs telle que présentée ci-dessous sur la base des différents bilans 2025-2026 de chacun des services du pôle enfance jeunesse et sur la base des tarifs des communes environnantes.

Conformément aux avis de la commission, Monsieur Pierre BONNET, adjoint aux finances, propose les tarifs suivants :

A- RESTAURANT SCOLAIRE

La commission propose une augmentation de 3 % pour suivre l'inflation (à l'arrondi inférieur)

Soit les Tarifs 2026-2027 suivants :

	Tarif
--	-------

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 29 juin 2026

Commune	4.7€
Hors commune	5.2€
Non inscrit	7.6€
PAI	2.05€

* **Prix pour un enfant ayant un PAI** (plan d'accompagnement individualisé) si l'entreprise prestataire n'est pas en capacité de servir ce repas (par exemple, intolérance au lactose). Le repas est préparé par les parents et le repas est servi et réchauffé au restaurant scolaire sous la surveillance des animateurs.

B- ACCUEIL PERISCOLAIRE

La commission propose une augmentation de 3 % pour suivre l'inflation (à l'arrondi inférieur)
 Soit les Tarifs 2026-2027 suivants :

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE		
QUOTIENT FAMILIAL	le 1/4 d heure	
	commune	hors commune
Tranche 1: 0 à 450	0,50 €	0,71 €
Tranche 2 : 451 à 600	0,64 €	0,85 €
Tranche 3 : 601 à 750	0,74 €	0,95 €
Tranche 4: 751 à 900	0,86 €	1,06 €
Tranche 5: 901 à 1050	0,96 €	1,17 €
Tranche 6: 1051 à 1150	1,16 €	1,37 €
Tranche 7: 1151 à 1300	1,24 €	1,45 €
Tranche 8: 1301 et plus	1,24 €	1,45 €
Petit déjeuner	1,04 €	1,25 €
Gouter	1,04 €	1,25 €

C- ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

La commission propose une augmentation de 3 % pour suivre l'inflation (à l'arrondi inférieur)
 Soit les Tarifs 2026-2027 suivants :

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 29 juin 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 044-214400830-20260703-2026_44-DE



	TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT					
Quotient familial	Journée	Journée	1/2 journée avec repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	1/2 journée sans repas
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
		=TC*+2,1€		=TC+1,1€		=TC+1,1€
Tranche 1: 0 à 450	9,35 €	11,45 €	8,58 €	9,68 €	4,62 €	5,72 €
Tranche 2 : 451 à 600	11,84 €	13,94 €	9,69 €	10,79 €	5,73 €	6,83 €
Tranche 3 : 601 à 750	14,27 €	16,37 €	10,80 €	11,90 €	6,84 €	7,94 €
Tranche 4: 751 à 900	16,59 €	18,69 €	11,90 €	13,00 €	7,94 €	9,04 €
Tranche 5: 901 à 1050	17,18 €	19,28 €	12,19 €	13,29 €	8,23 €	9,33 €
Tranche 6: 1051 à 1150	17,99 €	20,09 €	12,74 €	13,84 €	8,78 €	9,88 €
Tranche 7: 1151 à 1300	18,96 €	21,06 €	13,29 €	14,39 €	9,33 €	10,43 €
Tranche 8: 1301 à 1500	20,25 €	22,35 €	14,12 €	15,22 €	10,16 €	11,26 €
Tranche 9: 1501 à 1650	21,36 €	23,46 €	14,67 €	15,77 €	10,71 €	11,81 €
Tranche 10 : 1651 et plus	22,46 €	24,56 €	15,22 €	16,32 €	11,26 €	12,36 €
Majoration pour absence de réservation	5,95 €	8,05 €	5,95 €	7,05 €	5,95 €	7,05 €

Prix journée commune Enfant ayant un PAI *: prix commune – 2€

Prix journée hors commune Enfant ayant un PAI* : prix hors commune – 2€

***Prix pour un enfant ayant un PAI** (plan d'accompagnement individualisé) si l'entreprise prestataire n'est pas en capacité de servir ce repas (par exemple, intolérance au lactose). Le repas est préparé par les parents et le repas est servi et réchauffé au restaurant scolaire sous la surveillance des animateurs.

D- BARAK ADOS

La commission propose une augmentation de 1 € par tranche.

Soit les Tarifs 2026-2027 suivants :

ADHESION ANNUELLE A LA BARAK ADOS	
BARAK ADOS	TARIFS 2026 2027
QF	
Tranche 1: 0 à 450	9 €
Tranche 2 : 451 à 600	9,5 €
Tranche 3 : 601 à 750	10 €
Tranche 4: 751 à 900	10,5 €
Tranche 5: 901 à 1050	11 €
Tranche 6: 1051 à 1150	11,5 €
Tranche 7: 1151 à 1300	12 €
Tranche 8: 1301 à 1500	12,5 €
Tranche 9: 1501 à 1650	13 €
Tranche 10 : 1651 et plus	13,5 €

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 29 juin 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 044-214400830-20260703-2026_44-DE



E- TARIFICATION ACTIVITES ACCUEIL DE LOISIRS ET BARAK ADOS

La commission Finances et le bureau Maire Adjoints ont émis un avis favorable à une augmentation de 5 % par tranche.

Soit les Tarifs 2026-2027 suivants :

2026-2027

COUT DE L ACTIVITE :	jusqu'à 9,99 €	>10€
	Tarif facturé aux familles = pourcentage*coût de l activité	
Tranche 1: 0 à 450	60%	55%
Tranche 2 : 451 à 600	60%	55%
Tranche 3 : 601 à 750	65%	60%
Tranche 4: 751 à 900	65%	60%
Tranche 5: 901 à 1050	70%	65%
Tranche 6: 1051 à 1150	70%	65%
Tranche 7: 1151 à 1300	75%	70%
Tranche 8: 1301 à 1500	75%	70%
Tranche 9: 1501 à 1650	80%	75%
Tranche 10 : 1651 et plus	80%	75%

Exemples :

activité 8€ : 4,8€ à 6,4€

activité 16€ : 8,8 à 12€

activité 35€ : 19,25 à 26,25

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A 16 voix pour,

Et 2 abstentions,

- **APPROUVE** les tarifs du restaurant scolaire et du pôle enfance-jeunesse tels que présentés et qui seront applicables à partir du 1^{er} septembre 2026.

Le secrétaire de séance
Christelle MARIA

Fait et délibéré en Mairie aux jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Frédéric LAUNAY
Affiché le 02 juillet 2026.

